

Demande de mise à disposition de matériel

Fête du quartier

Uniquement du 1^{er} mai au 30 septembre

Demandeur :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal et localité : L- ____ Strassen

Tél. / GSM :

E-mail :

Activité : **Fête du quartier** en date du : __ / __ / ____ de à heures

Lieu de la manifestation :

Matériel	Quantités
Tables brasseurs 50 cm (largeur)	
Bancs brasseurs	
Réfrigérateur	
Poubelle grise pour déchets ménagers 120 l	
Poubelle jaune pour verre 120 l	
Poubelle bleue pour papier 120 l	
Poubelle verte pour déchets organiques 120 l	

Conditions :

- Aucun autre matériel ne pourra être mis à disposition pour les fêtes du quartier.
- La commune livre et récupère le matériel commandé du lundi au vendredi. Le service compétent vous contactera pour fixer un rendez-vous pour le dépôt du matériel.
- Le matériel loué doit être enfermé en toute sécurité pendant le week-end et protégé contre le vol ou les intempéries. En cas d'endommagement, la responsabilité civile du locataire du matériel entre en vigueur. La commune n'est pas en charge de monter/ démonter le matériel ni du nettoyage. Prière de retourner le matériel dans un état impeccable.

Date et signature, suivi de la mention écrite à la main « Lu et approuvé »

.....

Partie réservée à l'administration communale

Avis du service de régie : Avis du travailleur désigné :

Accord du bourgmestre :

Protection des données personnelles :

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Strassen afin de faire droit à votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Suite à l'octroi d'une subvention, vous ne pourrez plus retirer votre consentement, les données collectées seront alors conservées pendant 10 années à compter de la date d'octroi de cette subvention, conformément aux exigences légales prévues par le code de commerce luxembourgeois.